

RCS : PONTOISE
Code greffe : 7802

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1977 B 00702
Numéro SIREN : 542 078 555
Nom ou dénomination : 3M FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 28/08/2019 sous le numéro de dépôt 22834

3M FRANCE
Société par actions simplifiée au capital de 10.572.672 euros
Siège social : Bd de l'Oise – 95000 Cergy
542 078 555 RCS Pontoise

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 28 JUIN 2019**

SIXIEME DECISION

L'Associé unique décide de modifier l'article 18 des statuts de la Société comme suit afin de les mettre à jour avec les nouvelles dispositions légales, codifiées à l'article L.823-1 du Code de commerce concernant la nomination des Commissaires aux comptes :

« Article 18 - Commissaire aux comptes

Le contrôle est exercé par un ou plusieurs Commissaires aux comptes titulaires qui sont investis des fonctions et des pouvoirs que leur confère la loi.

Un ou plusieurs Commissaires aux comptes suppléants peuvent le cas échéant être nommés en application de l'article L. 823-1 du Code de commerce. Dans ce cas, ils exercent les fonctions et pouvoirs tels que décrits audit article.

Le ou les Commissaires aux comptes sont nommés pour six exercices, par décision collective ordinaire des associés ou par décision de l'associé unique si la société ne comporte qu'un seul associé. »

HUITIEME DECISION

L'Associé unique, prenant acte de l'expiration du mandat de Madame Anik Chaumartin, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant de la Société, décide de ne pas renouveler son mandat, ni de nommer un nouveau Commissaire aux comptes suppléant en remplacement, compte tenu de l'évolution législative issue de la loi Sapin 2 et de la modification statutaire ci-dessus décidée.

NEUVIEME DECISION

L'Associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'originaux, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.



Pour copie certifiée conforme
Le Président